



## CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2018 DÉLIBÉRATION N°

### NOTE DE SYNTHÈSE

**OBJET : FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°1 – EXERCICE 2018 – BUDGET VILLE**

**SERVICE INSTRUCTEUR : FINANCES**

**ELU DE REFERENCE : M.DUBOURG**

### AVIS DES COMMISSIONS

« Finances et Intercommunalité » du 6 novembre 2018

#### Objet du dossier

La présente note de synthèse a pour objet d'adopter la décision modificative n°1 du budget ville 2018 conformément à l'état annexé.

#### Contexte et motifs de l'affaire soumise à délibération

Il convient d'ajuster les crédits budgétaires de la section d'investissement votés le 22 mars 2018 comme suit :

Chapitre	Fonction	Nature	Libellé	INVESTISSEMENT	
				Dépenses	Recettes
16	01	165	Dépôts et cautionnements	8 800,00	
27	01	275	Dépôts et cautionnements	2 210,00	
21	01	2135	Installations générales, agencements	- 11 010,00	
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

#### Décision

Eu égard aux éléments ci-dessus détaillés, il est donc proposé au Conseil municipal d'adopter la décision modificative n°1 du budget ville 2018.

#### Conséquences budgétaires

Les montants des sections de fonctionnement et d'investissement demeurent inchangés puisqu'il s'agit de virements de crédits entre chapitre de la même section.

#### Base Légale

Articles 2121-12 et 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales